



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**MERCREDI 22 AVRIL 2015**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de la convocation	16/04/2015
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	24
Absents :	05
Dont Procuration :	05
Vote à la majorité	
Pour :	23
Contre :	00
Abstentions :	04

06

L'An Deux Mil Quinze, le mercredi 22 avril, à neuf heures (9H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 16 avril 2015.

**PRESENTS :** Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1<sup>er</sup> Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2<sup>ème</sup> Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4<sup>ème</sup> Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6<sup>ème</sup> Adjointe) - M. RENIER Philippe (7<sup>ème</sup> Adjoint) – - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8<sup>ème</sup> Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. JERSIER Claude - Mme SAINTE-LUCE Ninette M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe - M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence .....(24)

**REPRESENTÉS :** Mme BARTHEL Annick (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE) - Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. Serge SACILE) - Mme LAROCHELLE Laurence (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE) - Mme MACHARES Chantal (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA) - M. LIBER Luc (ayant donné procuration à Mme Laurence CHRISTOPHE).....(5)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Michel CHAIBRIANT a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF  
 DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL CHARGE  
 DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
 POUR L'EXERCICE 2014**

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;
- Vu la délibération n°16 du Conseil Municipal du 23 avril 2014 adoptant le Budget Primitif du Service de l'Assainissement Collectif pour l'exercice 2014 ;
- Vu le Compte Administratif du Service de l'Assainissement Collectif présenté par le Maire dont les Résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

Libellés	Réalizations			Restes à réaliser			Résultat CUMULE
	Investissement	Fonctionnement	Budget Global	Investissement	Fonctionnement	Budget Global	
Recettes	38 382,26	167 239,89	205 622,15	00000,00	00000,00	00000,00	
Dépenses	22 714,29	166 851,62	189 565,91	00000,00	00000,00	00000,00	
Résultats de l'exercice	15 667,97	388,27	16 056,24	00000,00	00000,00	00000,00	
Résultats reportés	1 412,50	26 383,51	27 796,01				
Part affectée à l'investis.		00000,00	00000,00				
Résultat de clôture	17 080,47	26 771,78	43 852,25	00000,00	00000,00	00000,00	

- Considérant que ce Compte Administratif est strictement conforme au Compte de Gestion tenu par le Receveur Municipal ;
- Ayant entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE ;

.../...



.../...

- **Madame le Maire** étant sortie, le conseil siégeant sous la présidence de Monsieur **MAGLOIRE Claude**, le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

*A la majorité,*

**DÉCIDE**

**Article 1**

Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Service de l'Assainissement Collectif de la Régie des Eaux de la commune de Trois-Rivières.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.*

*Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.*

Certifié exécutoire, compte tenu de  
La transmission en Préfecture le

07 MAI 2015

La publication et/ou la notification  
le

12 MAI 2015

